



CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 8 décembre 2022
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président lit la lettre de convocation de la Municipalité et donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 13 octobre 2022
4. **Préavis municipal 08-2022** Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron
5. Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron
6. **Préavis municipal 09-2022** Mise en valeur du complexe Hôtel de France
7. **Préavis municipal 10-2022** Demande d'augmentation de la rémunération des auxiliaires communaux et des membres de la Municipalité
8. **Préavis municipal 11-2022** Budget 2023
9. **Préavis municipal 12-2022** Pour l'adoption d'un règlement du personnel communal et de son annexe 1 « Echelle des salaires »
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

42 membres sur 71 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres

Mesdames Anne Bovet, Denise Gaillard et Esther Schmutz prononcent la formule rituelle et sont admises comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 13 octobre 2022 est adopté à la majorité avec 3 abstentions.

4. Préavis municipal 08-2022 Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron

M. le Président donne la parole à M. Margot pour la présentation du projet.

Contexte légal et enjeux

Planification cantonale liée au traitement des micropolluants

- Obligation fédérale depuis 2016 (LEaux)
- Plan Cantonal Micropolluants, DGE, 2016 : 16 projets régionaux équipés de traitement contre les micropolluants + 3 projets extra-cantonaux
- **90% de la population vaudoise** raccordée d'ici 2040 à des STEP traitant les MP
- Des subventions fédérales pour le traitement des MP (75%)
- Financement via un fonds fédéral (Taxe de 9.00/habitant raccordé)
- Des subventions cantonales pour le traitement de l'azote et les raccordements (35%)
- **A futur, évolution probable des exigences actuelles (2 motions liées au traitement des micropolluants et azote) pour toutes les STEP**

STEP devant s'équiper pour le traitement des micropolluants

Selon OEaux, annexe 3.1

STEP avec plus de 80'000 habitants raccordés

STEP avec plus de 24'000 habitants raccordés situées dans le bassin versant d'un lac

STEP avec plus de 8'000 habitants raccordés rejetant leurs eaux dans un cours d'eau avec une dilution défavorable (les eaux usées traitées représentant plus de 10% du débit du cours d'eau)

-> *s'applique à la future STEP régionale EHV*

-> *Habitants raccordés (2021) : 9'100 habitants*

-> *Nécessaire que l'ensemble des communes adhère au projet EHV afin de toucher les subventions CH et VD*

Dès 2028 -> STEP avec plus de 1'000 habitants raccordés rejetant dans des eaux particulièrement sensibles avec de mauvaises conditions de dilution (>20% d'eaux usées)

?? A futur ?? -> Renforcement des exigences !! 2 motions acceptées au niveau fédéral

Pourquoi une régionalisation de l'épuration ?

- ✓ Augmenter le **rendement global** de l'épuration de la région
 - Protection des ressources en eaux et des milieux sensibles
 - Respect des exigences actuelles et futures du Canton et CH
 - Permettre le traitement des **micropolluants**
- ✓ Renouveler des **STEP vieillissantes**
- ✓ **Alléger les tâches** des responsables communaux
- ✓ Définir un **concept énergétique** performant et valoriser les ressources
- ✓ **Intérêt économique** sur le long terme
 - Coûts spécifiques décroissent avec l'augmentation de la taille de la STEP
 - Rationalisation des coûts d'exploitation
- ✓ **Professionnaliser** l'exploitation et l'entretien de la STEP
 - Personnel formé et expérimenté

Le projet sur le plan technique

- ✓ **Objectif** : Regrouper **10 STEP** communales / intercommunales de **15 communes** et acheminer leurs eaux vers **une seule STEP régionale** de 15'000 Equivalent-Habitants (EH), située à la Sarraz

Traitement centralisé des eaux dans **une seule STEP régionale** EHVV

Concept de la STEP régionale

Site retenu

**Parcelle RF 796
à La Sarraz**

Contraintes liées au choix du site

- Topographie : point bas des bassins versants Veyron / Venoge
- Proximité d'un exutoire (lac ou cours d'eau)
- Terrain affecté
- Taille suffisante (5'300 m²)

Concept énergétique de la future STEP

- Les STEP sont de gros consommateurs en énergie !
- Objectif: maximiser l'autosuffisance énergétique de la STEP

Gazomètre (stockage du gaz en période d'ensoleillement)

Panneaux photovoltaïques (toiture et bassins) 1800 m²

*Couplage Chaleur Force CCF alimenté par le biogaz = **Production de Chaleur + Electricité***

- La régionalisation présente un avantage économique à moyen et long terme pour toutes les communes de l'ordre de **CHF 660'000 / an**
- **Un investissement pour les générations futures !**

→ Avantage de **CHF 49'500 / an** pour la STEP de Cuarnens

Le projet sur le plan organisationnel

- ✓ Première étape à la collaboration : création d'une structure juridique
- ✓ Structure la plus adaptée : **Association intercommunale**

Nom de l'association : Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la région Haute Venoge – Veyron (EHVV)

EHVV : Epuration Haute Venoge – Veyron

Permet à l'association de :

- Emprunter via une seule entité
- Débuter les études et appel d'offres
- Etablir des contrats avec les clients EHVV

Permet aux communes de :

- Déléguer les tâches liées à l'épuration des eaux
- Professionnaliser l'exploitation des STEP
- Assurer de meilleures performances de traitement

Buts de l'association

L'association a pour buts principaux :

- La collecte, le traitement et la valorisation des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration régionale (STEP), ainsi que l'élimination et la valorisation des sous-produits ;
- La construction, l'exploitation, et l'entretien des ouvrages intercommunaux ou d'intérêts communs destinés à collecter, transporter, traiter et valoriser les eaux usées ;
- L'étude, la planification et la réalisation d'autres concepts régionaux en rapport avec la protection générale des eaux intéressant les communes membres, en raison d'obligations découlant de lois fédérales ou cantonales.

→ Délégation de ces tâches à l'association intercommunale

Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a. Le conseil intercommunal (organe délibérant)
- b. Le comité de direction (organe exécutif)
- c. La commission de gestion

Ressources et capital de l'association

- ✓ Les communes membres ne participent pas personnellement au capital de l'association
- ✓ Financement de l'épuration : respect du principe du pollueur-payeur (art. 60a LEaux)
- ✓ L'association procède au financement des frais d'étude, de construction, d'entretien, de renouvellement ainsi que de mise en service des ouvrages destinés notamment à collecter, transporter et traiter les eaux usées en recourant à l'emprunt
- ✓ Les coûts annualisés sont ensuite répartis entre les communes
- ✓ Chaque commune membre perçoit elle-même les taxes relatives à l'épuration des eaux usées selon son propre règlement

Principe du «pot commun»

Les communes participent à l'ensemble des investissements selon une clé de répartition définie sur la base des débits et des charges polluatives envoyées à la STEP

- ⇒ Toutes les communes participent à l'ensemble des coûts, qu'elles soient proches ou éloignées de la STEP
- ⇒ Les **communes éloignées** ne sont pas désavantagées
- ⇒ Cette répartition est la plus **homogène** en termes de coûts (conclusion étude financière 2018)
- ⇒ **Peu de disparité** sont visibles entre les communes
- ⇒ **Même principe appliqué aujourd'hui au niveau communal**

Principe du financement

Association EHVV prend en charge l'ensemble des coûts (investissement + exploitation)

- Facture aux clients (industries, fromageries) les coûts liés à l'épuration et transport
- Solde est réparti entre les communes membres selon les clés investissement / exploitation (coûts annualisés)

Le rapporteur de la commission, **M. Serge Clément**, prend la parole et précise que la commission composée de Mme Sandrine Chaillet et M. Walter Hürlimann s'est réunie le mercredi 30 novembre 2022 afin d'étudier le projet de la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge et du Veyron (EHVV).

La présence de M. Jean-Daniel Staub, Municipal en charge de ce dossier et membre du COPIL EHVV a été souhaitée par la commission pour l'assister dans cette tâche et cette dernière l'en remercie.

La commission a procédé en prenant article par article du projet, lors d'une séance pour l'élaboration des statuts de la future association intercommunale et a ainsi pu poser les questions nécessaires à M. Jean-Daniel Staub et qui ont été très utiles pour la compréhension de ce projet important.

Chaque article a été accepté après les discussions nécessaires.

Dans sa séance du 30 novembre 2022, la commission a statué et procédé à l'étude du préavis municipal N° 08-2022, création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge et du Veyron. La commission a également procédé de la même manière, en comparant les articles du préavis et du projet de création de la nouvelle association.

Le préavis 08-2022 a été rédigé avec précision et correspond au projet établi par le comité de pilotage (EHVV).

La commission arrive à la conclusion que ce projet de création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge et du Veyron a été élaboré afin de mener à bien un projet utile pour les communes concernées et propose au Conseil Général d'accepter le préavis 08-2022 tel que proposé.

Le rapporteur de la commission, **M. Serge Clément**, prend la parole et précise que la commission composée de Mme Sandrine Chaillet et M. Walter Hürlimann s'est réunie le mardi 12 octobre 2021 afin d'étudier le projet des statuts pour la future épuration de la Haute Venoge et du Veyron (EHVV).

La présence de M. Jean-Daniel Staub, Municipal en charge de ce dossier et membre du COPIL EHVV a été souhaitée par la commission pour l'assister dans cette tâche et cette dernière l'en remercie.

La commission a procédé en prenant article par article et a ainsi pu poser les questions nécessaires à M. Jean-Daniel Staub et qui ont été très utiles pour la compréhension de ce projet de statuts.

Chaque article a été accepté après les discussions nécessaires

La commission arrive à la conclusion que ce projet de statuts a été élaboré afin de mener à bien un projet utile pour les communes concernées et l'accepte tel que proposé.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Stéphane Rochat s'inquiète de savoir qu'une station de relevage doit être réalisée au Vallon alors qu'il n'y a pas d'électricité et demande s'il n'y aurait pas une autre alternative souhaitable que de passer par le Vallon?

M. Margot de répondre que l'idée est d'amener l'électricité au Vallon en profitant de la fouille et ajoute que ces travaux sont inclus dans l'avant-projet.

M. Stéphane Rochat lit l'Article 38 chiffre 3 des Statuts :

En principe, les canalisations privées ne peuvent pas être raccordées directement aux collecteurs intercommunaux. Le comité de direction peut accorder des dérogations, aux conditions qu'il fixe, à la commune concernée.

M. Jean-Marc Cloux explique qu'il a compris que l'association prend à sa charge les réseaux intercommunaux et que les réseaux communaux sont à la charge de la commune donc de ce fait la commune aura à sa charge des frais de gestion en plus.

M. Margot de répondre que ces charges communales sont déjà existantes.

M. Jean-Marc Cloux demande qui prendra à sa charge la part de transit?

M. Margot de répondre que l'association prendra à sa charge la part de transit, Il explique que le collecteur principal de la commune de Cuarnens va jusqu'à la STEP et l'entretien, maintenance ne sera plus à la charge de la commune mais de l'association.

M. Florian Chapalay demande ce qu'il va se passer après 2028 avec la STEP?

M. Jean-Daniel Staub, Municipal, de répondre qu'en principe les STEP sont démontées mais la commune va trouver une solution en améliorant le bâtiment afin qu'il soit adéquat pour prendre une station de prétraitement à la station de lavage dont les installations sont à l'intérieur du bâtiment.

M. Gilles Peytregnet s'inquiète du niveau de la Venoge si elle vient à perdre les rejets de 4 STEP.

M. Margot de répondre qu'effectivement le débit de la Venoge sera un peu réduit. Il explique que les eaux épurées, ce sont 90% de la charge polluante éliminée et il reste 10%. Il est préférable que le débit diminue car n'avoir que des eaux épurées dans le court d'eau n'est pas viable pour la faune piscicole.

M. Serge Clément informe que la STEP de Cuarnens rejette par jour entre 80 et 100 m³ d'eau traitée, ce qui est très peu et ne va rien changer au volume d'eau.

M. David Jenny explique qu'il y a 7 ans, la commune de Cuarnens avait refusé le projet tout comme les communes de Bière et Ballens, et de ce fait le projet s'est trouvé "coincé". Que se passera-t-il aujourd'hui si par exemple la commune de Cuarnens venait à refuser le projet ?

M. Margot de répondre que le projet a continué sans la commune de Cuarnens. Le bassin actuel est de 9'000 habitants, le projet peut donc encore avoir lieu sans utiliser le collecteur de Cuarnens. Il est juste que cela coûte moins cher de ne rien faire mais la commune de Cuarnens sera obligée par la suite de faire des modifications qui coûteront plus chères, à faire seule, qu'à 15 communes. La motion au parlement fédéral demande, dès 2027, que toutes les STEP traitent les micropolluants et l'azote.

Mme Anne Bovet explique que le budget indique environ CHF 120'000.00 pour l'épuration. Actuellement, entre CHF 111'000.00 et 115'000.00 sont déjà prévus à cet effet, est-ce que les chiffres vont s'additionner ?

M. Margot de répondre qu'actuellement dans la taxe d'épuration se trouvent la partie entretien du réseau et la partie STEP. Par la suite, la partie STEP du budget actuel ne sera plus à payer et sera remplacée par la partie EHVV mais cela va en effet augmenter la taxe. Ce qu'il est important de savoir est que ce n'est pas le fait de régionaliser qui va augmenter la taxe mais que la Loi oblige de faire le maintien de la valeur de votre infrastructure, qui ne se fait pas actuellement, mettre de l'argent de côté pour payer l'infrastructure le jour elle sera finie, c'est un principe d'équité. Le maintien de la valeur est obligatoire dans la Loi fédérale mais pas dans la Loi cantonale mais le sera dans quelques années.

Selon la simulation des prix rapportés dans les comptes, de l'eau potable consommée :

Actuellement CHF 2,7/m³

Maintien de la valeur, selon la Loi CHF 6,4/m³

Projet régionalisation avec maintien de la valeur inclus, CHF 5,0/m³

Il faut s'attendre à une augmentation de taxe indépendamment du projet de régionalisation.

M. Serge Clément précise que les STEP ont des objectifs à atteindre par rapport au traitement de l'eau et la commune de Cuarnens n'arrive pas à traiter l'ammonium et les nitrates comme demandé par la DGE. Pour respecter les conditions, il faudra entreprendre des modifications de la STEP, pas seulement pour les micropolluants mais également pour l'ammonium, les nitrates et l'azote. Suite à des discussions avec les inspecteurs de la DGE, il faudrait doubler la capacité des bassins de la STEP pour continuer à exploiter.

M. David Jenny évoque la CIPEL, organisation transfrontalière, accord entre la Suisse et la France pour s'engager à réduire le phosphore dans le lac Léman. Apparemment les suisses sont les bons élèves alors qu'en face il ne se passe pas grand-chose.

M. Margot de répondre que la grande majorité des eaux usées dans le lac Léman provient du Valais et du canton de Vaud.

Le problème se trouve surtout dans les petits cours d'eau, la Venoge et le Veyron car les concentrations des micropolluants sont élevées et pourraient poser des problèmes.

Le canton de Vaud est le seul canton qui a autant de STEP par habitants, chaque village quasiment a sa STEP, les autres cantons n'ont pas eu cette approche et ont régionalisé dès la mise en place de l'épuration. Aujourd'hui le canton s'aperçoit que c'était une mauvaise idée.

M. le Président passe le préavis 08-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

5. Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron

M. le Président demande s'il y a des propositions.

M. Michel Guyaz propose M. Serge Clément qui accepte et **M. Philippe Lugeon** propose Mme Sandrine Chaillet comme suppléante qui accepte, ils sont élus par acclamations.

6. Préavis municipal 09-2022 Mise en valeur du complexe Hôtel de France

Présentation de Mme Anouk Paltani Baumann du bureau de conseil Contour

Le rapporteur de la commission, **M. Philippe Duperrex** prend la parole et précise que la commission composée de MM. Yves Wulliens et Nicolas Chappuis s'est réunie le lundi 21 novembre 2022 afin d'étudier la Mise en valeur du complexe Hôtel de France.

La commission tient à remercier spécialement M. Frédéric Chappuis - Syndic, Mr René Jomini - Municipal et Mme Anouk Paltani Baumann du bureau de conseil Contour, pour les informations fournies et leurs explications lors de notre séance.

Il est bon de clarifier que le rôle de notre commission n'est pas de se positionner par rapport à la dimension financière de ce préavis mais plutôt de donner son avis sur l'approche proposée.

Certes il y a pléthore d'approches possibles pour ce type de projet, avec pour chacune, des avantages et des inconvénients, mais un choix a été effectué par la Municipalité et ce dernier nous semble pertinent – surtout dans le contexte des marchés publics.

En effet, bien qu'apparemment coûteux au premier abord, ou en tous cas plus cher qu'un appel d'offres habituel, le concept du MEP – Mandat d'Etudes Parallèles – a l'avantage d'obtenir un projet concret à la fin du processus.

A l'issue des Mandats d'Etudes Parallèles, l'organe décisionnaire choisira un projet qui permettra d'attribuer à son auteur un mandat, et l'investissement déjà effectué pourra ainsi être en partie rentabilisé.

Ce processus et sa structure composée notamment du collège d'experts permet une meilleure maîtrise des projets, en choisissant les bureaux avec qui la commune aimerait travailler, en imposant un cahier des charges précis, en définissant un cadre clair et en autorisant deux séances de dialogue permettant de faire un point de situation intermédiaire et de garantir le bon déroulement et la cohérence des différents projets.

Une telle démarche aura l'avantage de déboucher sur des projets satisfaisant les attentes du village et de ses habitants et dont la qualité, la diversité et la créativité nous permettront d'avoir l'embarras du choix. Et au final, elle nous permettra de choisir le projet lauréat qui correspondra le mieux à nos besoins et aux moyens financiers de notre commune.

Notre village a la chance de pouvoir se pencher sur un tel projet visant à satisfaire les divers enjeux du futur, tant sociaux, économiques, écologiques que commerciaux, et la démarche choisie par la Municipalité semble appropriée.

Il est bien clair que le projet global lui-même nécessitera une attention particulière pour qu'il réponde aux attentes des autorités et de la population, et c'est la raison pour laquelle le travail et l'implication du collège d'experts sera essentiel.

Le suivi et support continu de la société Contour garantira la pertinence et la conformité de la démarche, dans le cadre des marchés publics par exemple, tout au long du projet. Elle en assumera aussi la responsabilité.

De plus, les représentants majoritaires de la commune au sein de ce collège d'experts, à savoir les trois représentants de la Municipalité et les deux représentants de notre commission, auront un rôle déterminant pour garantir la cohérence et pertinence des projets.

Comme dit, notre commission y sera représentée et garantira un dialogue continu avec la population, par le biais du Conseil Général et tout au long de ce processus, en toute transparence.

Ainsi, au vu de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Général :

- de valider l'approche choisie pour ce projet
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à ce projet.

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Etienne Chappuis**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Jean-Marc Cloux, Julien Bovet, Eric Niedergang (suppléant) et Juan Vazquez (suppléant) s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022 afin d'étudier la "Mise en valeur du complexe Hôtel de France". Phase 1 (suite) et 2.

La commission de gestion remercie M. Frédéric Chappuis, Syndic, M. René Jomini, Municipal, Mme Laetitia Wolf, boursière et Mme Paltani, Directrice du Bureau Contour qui s'occupe des différentes études liées au sujet cité en titre, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Les informations du préavis sont claires ainsi que la chronologie établie pour ce projet d'envergure. Par conséquent, l'étape 1 doit être finalisée avec une réponse au postulat de M. Yann Delacrétaz notamment. S'ajoute à cela, en parallèle, la phase 2 qui concerne spécialement la faisabilité et les coûts.

Pour ce faire, un conseil d'expert constitué de 2 membres de la Municipalité, 2 du Conseil et de 3 architectes urbanistes sera formé pour définir un cahier des charges avec en toile de fond entre 3 et 4 propositions architecturales de la part de spécialistes.

Pour rappel, ces différentes phases correspondent aux critères SIA de gestion de projets pour la maîtrise d'ouvrage. Les normes SIA (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) sont un recueil de règles comprenant des normes techniques, des textes de nature réglementaire, ainsi que des conditions générales pour la construction.

Le crédit de CHF 375'000.00 est le passage obligé pour arriver à la porte d'entrée du projet définitif. Nous précisons également qu'un fond de réserve de CHF 350'000.00 est à disposition.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion unanime demande au Conseil Général d'aller dans le sens de la Municipalité, soit :

- D'accorder un crédit de CHF 375'000.00 TTC pour financer la recherche de processus et de programme pour la mise en valeur du complexe Hôtel de France.
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou emprunt.
- D'amortir cette étude lors du préavis de réalisation du projet.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Fabian Mariller trouve très bien ce qui a été proposé mais pense que le postulat de M. Yari... Delacrétaz est mis très entre parenthèse et de ce fait le Conseil Général n'aura jamais le moyen de donner son avis car le projet annoncé va se faire au bâtiment de l'Hôtel de France et il n'y aura pas la possibilité de mettre un restaurant en valeur à côté de la salle polyvalente comme proposait le postulat.

M. René Jomini explique que le résultat final de l'étude de faisabilité va permettre de décider la façon de définir le cahier des charges. A savoir si l'étude définit où doit se situer le futur restaurant. Le postulat n'est donc pas totalement exclu d'office. De toute manière quelque chose doit être fait dans le bâtiment de l'Hôtel de France, la Municipalité n'a pas le choix.

Mme Jill Valérie Hedinger demande si à un moment donné le Conseil Général pourra manifester son opinion par rapport à ce projet.

M Stéphane Rochat explique que les deux éléments vont être pris en compte dans l'étude de faisabilité. Un investissement pour les travaux nécessaires obligatoires concernant le bâtiment de l'Hôtel de France en comparaison avec le bâtiment éventuellement projeté à côté de la salle polyvalente. Un choix que la Municipalité aura à faire compte tenu du résultat de l'étude de faisabilité en prenant en compte les avantages et les inconvénients de chacun des projets.

M. René Jomini informe que le Conseil Général sera informé de la réponse de l'étude de faisabilité. Si l'étude démontre que le restaurant doit se faire à côté de la salle polyvalente, ce sera une influence énorme sur le projet car ce sera deux bâtiments, un à transformer et un à construire.

M. Fabian Mariller demande qu'est-ce qu'il adviendra du restaurant pendant les travaux ?

M. le Syndic de répondre qu'actuellement le restaurateur reste en place. Des idées mijotent pour maintenir un local restaurant durant les travaux mais le restaurant en lui-même sera fermé.

M. Stéphane Rochat a compris, suite à la présentation que c'est toute une équipe qui va présenter ce projet.

Mme Anouk Paltani Baumann de répondre que dans un premier temps concernant la partie sélection, juste un architecte sera présent et l'ingénieur CVSC viendra par la suite pour participer au mandat de l'étude parallèle.

M. le Président passe le préavis 09-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 3 NON et 6 abstentions.

M. le Syndic remercie les deux orateurs, Mme Anouk Paltani Baumann et M. Margot pour avoir soutenu la Municipalité sur des dossiers complexes qui dépassent un peu la Municipalité et la présence de professionnels qui maîtrisent les sujets était plus que bénéfique.

7. Préavis municipal 10-2022 Demande d'augmentation de la rémunération des auxiliaires communaux et des membres de la Municipalité

M. le Syndic désire apporter quelques précisions : en effet pour élaborer ce préavis, il s'est renseigné auprès de communes avoisinantes de taille comparable à Cuarnens, afin de constater si la commune était toujours dans la moyenne des rémunérations.

Les réponses reçues sont les suivantes :

3 communes ont un tarif de CHF 35.00/H

2 de ces 3 communes ont le projet de demander CHF 40.00/H

4 communes ont un tarif de CHF 40.00/H

2 communes ont un tarif de CHF 45.00/H

1 commune a un tarif de CHF 50.00/H

1 commune a un tarif de CHF 60.00/H

Concernant le fixe, il varie de CHF 4'000.00 à CHF 10'000.00. Une grande disparité est appliquée entre les communes. Pour certaines, la lecture du courrier et la séance de Municipalité et pour d'autres, une part des séances ordinaires des dicastères.

La commune de Cuarnens était la commune avec le plus faible forfait fixe du Canton et il était déjà mentionné le taux de deux communes, Ballens (527 habitants) à CHF 40.00/H et Allaman (442 habitants) à CHF 45.00/H.

Il explique avoir eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet lors d'une assemblée des Syndics et il a relevé pour sa part que cette fonction de calculer est la plus transparente envers la population et la plus proche du monde du travail car toutes les heures et visites sont notées.

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Etienne Chappuis**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Jean-Marc Cloux, Julien Bovet, Eric Niedergang (suppléant) et Juan Vazquez (suppléant) s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022 afin d'étudier la " Demande d'augmentation de la rémunération des auxiliaires communaux et des membres de la Municipalité".

La Commission remercie M. Frédéric Chappuis, Syndic, Mr René Jomini, Municipal et Mme Laetitia Wolf, boursière pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Tout d'abord, nous sommes dans une période délicate et incertaine avec l'augmentation des coûts de la vie.

La Commission tient à relater la chronologie historique suivante, le prix de l'heure était de CHF 27.00 avant de passer à CHF 30.00 en 2011 pour les auxiliaires communaux. La demande d'augmentation pour les membres de la Municipalité dans le même temps que les auxiliaires communaux est par conséquent logique.

Il s'agit également de dire que les taux d'augmentation demandés ne correspondent pas précisément à l'inflation actuelle annoncée, mais tient aussi compte d'une moyenne pratiquée dans d'autres communes voisines.

A l'issue de l'examen de ce sujet, la commission estime ces progressions raisonnables et vous demande par conséquent d'accepter l'augmentation de la rémunération dès le 1^{er} janvier 2023 :

- Des auxiliaires communaux de CHF 3.00/heure, soit une rétribution de CHF 33.00/heure, vacances en sus ;
- Des membres de la Municipalité de CHF 5.00/heure, soit une rétribution de CHF 40.00/heure, vacances en sus.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Fabian Mariller trouve très bien que le mandat de travail se professionnalise mais trouve dommage que dans ce monde de professionnels il n'y ait pas un pilier (Caisse de retraite) mis en place pour les Municipaux car pour exemple M. Frédéric Chappuis est à la Municipalité depuis 20 ans et y consacre ¼ de son temps.

M. le Syndic de répondre que la Municipalité a mis en place un 2^{ème} pilier pour la Municipalité et les employés de la commune.

M. Fabian Mariller remercie la Municipalité de le faire car cela met en valeur le travail effectué.

M. le Président passe le préavis 10-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

8. Préavis municipal No 11-2022 relatif au Budget 2023

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Etienne Chappuis**, prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Mme Pauline Rime et MM Alain Peneveyre, Jean-Marc Cloux, Julien Bovet, Eric Niedergang (suppléant) et Juan Vazquez (suppléant) s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022 afin d'étudier le "Budget" prévu pour l'année 2023.

La Commission remercie M. Frédéric Chappuis, Syndic et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Nous tenions à préciser que les chiffres donnés et/ou imposés par le Canton de Vaud ne peuvent pas être modifiés lors de nos rencontres.

Néanmoins, nous avons relevé quelques légères fluctuations dans le budget présenté. Ces dernières sont très bien expliquées dans les notes à chaque page. Elles découlent des besoins nécessaires à la bonne marche de notre commune.

Cependant, quelques points ont suscité des remarques que nous voulons partager avec vous:

- Au vu de la conjoncture actuelle, il est prudent d'avoir prévu, en tenant compte des recommandations de la Romande Energie, une augmentation de 50% de la charge en électricité.
- Suite à l'acceptation du Préavis 06/2022 concernant l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion, la municipalité a prévu de se doter de tablettes, ce qui nous paraît logique au vu des réactions positives à ce sujet lors du précédent Conseil du 13 octobre 2022.
- Comme au budget de l'exercice en cours, la part de vente d'eau de la Vy de Mauraz de 20'000.00 CHF est réutilisée pour une partie de l'entretien de la place de jeux.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion unanime demande au Conseil Général de valider "Le Budget 2023" tel que présenté.

M. le Président demande s'il y a des questions.

Mme Jill Valérie Hedinger prend la parole pour une question de compréhension car la fluctuation lui semble importante.

Compte 220.4520.00 Fonds de péréquation

Budget 2023 CHF 310'511.00

Budget 2022 CHF 205'100.00

M. le Syndic de répondre que la péréquation est un sujet très compliqué. En effet, cela varie selon les dépenses dans les thématiques, routes, forêts et transports et plus la Municipalité fait de dépenses plus elle reçoit de l'argent mais deux ans plus tard. La Municipalité investit donc dans ces thématiques tant qu'elle retouche de l'argent de la péréquation ce qui est bénéfique pour la commune.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal raconte une anecdote à ce sujet : Le Syndic d'une grande ville (Nyon) a dit : *"Si vous avez compris la péréquation c'est qu'on vous la mal expliquée"*.

M. le Président passe le préavis 11-2022 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

9. Préavis municipal No 12-2022 Pour l'adoption d'un règlement du personnel communal et de son annexe 1 « Echelle des salaires »

Le rapporteur de la commission ad-hoc, **M. Juan Vazquez**, prend la parole et précise que la commission, composée de Mme Annie Siegler et M. Fabian Mariller s'est réunie le mardi 30 août 2022 afin d'étudier le règlement du personnel communal et de son annexe 1 « Echelle des salaires ».

La commission remercie Mme Laetitia Rochat, Secrétaire, Mme Nathalie Marcuard et M. René Jomini, Municipaux, ainsi que M. Frédéric Chappuis, Syndic, pour les informations fournies durant cette longue soirée et l'esprit d'ouverture qui a prévalu dans les discussions.

En effet, chaque article du règlement proposé a été passé en revue. Un constat s'est imposé après plus de 4 heures d'échange : la base mise à disposition par le canton était insuffisante et a nécessité beaucoup de modifications pour s'aligner à la culture et au contexte de la commune de Cuarnens. Fort des différentes expériences présentes lors de cette réunion, diverses propositions de modifications ont été soumises à la Municipalité.

Le règlement a été revu par la Municipalité et resoumis au canton à la suite de nos échanges et c'est sur cette dernière version que porte le préavis.

La commission a constaté l'engagement et l'ouverture de la Municipalité pour la mise sur pied du présent règlement. Il permettra de gérer le personnel sans équivoque en fonction des besoins.

Au vu de ce qui précède et de manière unanime, la commission ad-hoc propose et demande au Conseil Général d'approuver le règlement du personnel communal et son annexe 1 « Echelle des salaires ».

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. le Syndic prend la parole pour signaler une petite erreur à :

Article 16, Indexation des salaires, Point 2

La Municipalité adapte les traitements au coût de la vie le 1^{er} janvier de chaque année de manière à compenser le renchérissement. Si l'indexation dépasse d'au moins 2.5 % celui des salaires, la Municipalité est compétente pour modifier l'échelle des traitements figurant dans la grille salariale et non à l'article 34.

Mme Jill Valérie Hedinger a bien fait son devoir de conseillère et a remarqué deux fautes,

Article 23 Prime pour ancienneté, Point 1

...ou équivalent en jours de congé et non ou équivalent en jour de congé

Article 57, Point 3 Dons et autres avantages

...les gratifications usuelles de tiers dont le montant ne dépasse pas CHF 100.00 et non les gratifications usuelles de tiers dont le montant de ne dépasse pas CHF 100.00.

Article 42 Remboursement de frais

Le collaborateur a droit au remboursement de ses débours effectifs, soit :

- les séances ou formations dans ou hors de la commune

Elle demande s'il ne faudrait pas ajouter : à la demande de la Municipalité ?

Article 46 Utilisation des ressources informatiques et des services Internet

La Municipalité est compétente pour adopter un règlement pour l'utilisation des ressources informatiques et des services Internet.

Elle demande si la population a accès à ce règlement ou s'il est interne à la Municipalité ?

M. le Syndic remercie Mme Jill Valérie Hedinger d'avoir signalé les deux fautes.

Article 42, les formations sont toujours demandées par la Municipalité et c'est à ce moment qu'elle décide que les frais soient octroyés.

Article 46, la commune est certifiée "Cyber-safe" (Label suisse de cybersécurité) et dans cette labellisation figurent les règlements pour tous les utilisateurs des systèmes informatiques.

M. Stéphane Rochat pense qu'il faut amener une précision à :

Article 36, Autres congés, Point 6

Le collaborateur a droit annuellement à trois jours de congé payé au maximum pour les cours de répétition, de perfectionnement ou d'avancement au service de défense incendie et de secours. Le collaborateur qui sollicite un tel congé présente à la Municipalité, une demande motivée et documentée, au moins un mois à l'avance.

M. le Syndic de répondre qu'il n'y a pas de précision à amener car il est noté que cela concerne le service de défense incendie et de secours et non l'armée.

M. Walter Schmutz

Article 38, Matériel de travail, Point 1

La commune fournit et entretient à ses frais les équipements spéciaux nécessaires à l'exécution de travaux extérieurs, salissants ou dangereux.

Il propose que la commune paie une fois entièrement l'équipement plutôt que d'octroyer un certain montant.

M. le Syndic de répondre que l'article parle d'équipements spéciaux, par exemple des pantalons de sécurité pour le travail à la tronçonneuse, qui sont entretenus par la commune. Le matériel standard est fourni par la commune et entretenu par l'employé.

M. le Président passe le préavis 12-2022 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

10. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole et explique que le service informatique de la commune a été labellisé Cyber-safe après plusieurs audits assez laborieux et a ainsi atteint le plus haut niveau de sécurité informatique.

- Concernant les transports publics, la Municipalité a écrit au MBC et à l'Etat de Vaud pour signaler son mécontentement. En effet, elle trouve que ce n'est pas à la commune d'apporter ce service. Il doit être garanti pour toutes les personnes en tout temps et même pour celles qui ne disposent pas de smartphone ou matériel informatique. Il n'est pas pensable de mettre une partie de la population de côté. Affaire à suivre!

- Concernant la crise énergétique, au plan communal certaines choses ont dû être organisées pour pouvoir fonctionner normalement notamment la voirie, le bureau communal, l'eau et l'épuration.

Des économies sont faites avec l'éclairage public qui est diminué de 75 % la nuit par contre pour les cas critiques, coupures d'électricité de 4 heures, il a été demandé d'anticiper un lieu de rencontre dans lequel les citoyens pourraient se rendre en cas d'urgence, sous le nom de PRU.

- Suite au conseil de l'EMCC et de la préfecture, il a été décidé de se regrouper avec d'autres communes, L'Isle, Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron, Mauraz, Montricher et Cuarnens unissent leur force et l'endroit choisi sera la grande salle de L'Isle. Un service de piquet sera assuré par 6

personnes et la population de chaque village sera sollicitée. Des informations suivront prochainement.

- Pour les amateurs de lecture, toujours à disposition la bibliothèque communale.
- Les abonnements ciné-séniors et du téléski de l'Abbaye sont arrivés.
- Il désire également attirer l'attention de la Place Aloïs Berger, les écoles et l'UAPE organisent des décorations au fil des saisons. Le thème actuel est : les fenêtres de l'Avent. Merci aux personnes qui se sont portées volontaires.
- La distribution des sapins aura lieu le samedi 17 décembre dès 10 heures à l'annexe de la salle polyvalente.
- L'apéro de la commune, le mardi 3 janvier à la salle de l'Hôtel de France.

Pour terminer, il désire remercier une personne qui a travaillé longtemps pour la commune.

Cher Walter,

38 ans comme employé communal, ce n'est pas rien...

C'est 1976 semaines, 9880 jours ou 88'920 heures.

Que de temps passé à t'occuper de la commune de Cuarnens.

La commune de Cuarnens n'a plus de secrets pour toi, tu en connais tous les recoins.

Ton dévouement n'a jamais fléchi et tu as su rester au service des habitants de Cuarnens.

Tu as aussi su t'intégrer dans ce magnifique projet de Vy de Mauraz et là aussi pour toi cela coule de source. Cela t'a tellement passionné que tu as décidé de garder encore quelques temps cette responsabilité.

Mais revenons sur la commune de Cuarnens...autant les enseignants, les collègues et les habitants ont su apprécier ta gentillesse et ton calme légendaire.

Malgré toutes ces constatations, tu as gardé ton petit accent qui fait ta personnalité.

" A présent, il n'y a qu'à..." savoir prendre du temps pour toi et il me reste à te souhaiter que du plaisir pour l'avenir.

Alors toute mon amitié et je te souhaite de découvrir de nombreux nouveaux horizons et je me ferais un plaisir d'écouter tes récits.

M. Walter Schmutz prend la parole et remercie la Municipalité ainsi que l'assemblée.

Il dit ne pas vouloir prolonger la soirée inutilement car l'heure est déjà bien avancée et la soif se fait ressentir.

Il explique avoir travaillé 38 ans comme employé communal mais 2 ans en forêt à 100% donc cela donne au total 40 ans au service de la commune.

Quand il regarde en arrière il constate les énormes changements dans ce métier.

Au moment où il a débuté son métier il travaillait beaucoup avec le bois, il fallait 150-180 stères par hiver pour le chauffage du collège.

De nos jours tout a évolué que ce soit pour l'organisation, l'informatique et toutes la diversité des tâches.

Il se souvient également des Syndics qu'il a accompagnés, André Chappuis, Laurent Chappuis, Michel Delacrétaç, Fabian Mariller et Frédéric Chappuis et les remercie pour la confiance accordée.

Merci aussi à tous les Municipaux, qu'il ne mentionnera pas par leurs noms, de peur d'oublier quelqu'un.

Tous les contacts avec la population lui ont été précieux. Que ce soit à la déchetterie, pour le relevé des compteurs d'eau, autour d'un apéro ou d'un café.

Il remercie l'assemblée pour sa compréhension lors de l'application des règles communales, pas toujours aisées.

Il souhaite à M. Patrick Esseiva, une bonne adaptation à la fonction d'employé communal et il constate qu'il se débrouille déjà vraiment très bien.

Pour terminer, il souhaite à tous, de joyeuses Fêtes et tient également à remercier son épouse, Esther, qui a été à ses côtés durant ces 40 années et sans elle, il ne serait pas celui qu'il est.

11. Divers et propositions individuelles Divers et propositions individuelles

M. Didier Jouvenat prend la parole pour annoncer le Noël villageois, le vendredi 16 décembre à 19h00 au Temple avec 25 enfants qui y participeront.

M. René Despond prend la parole et parle de la route de Chavannes qui a été vraiment bien refaite. A ce propos, il demande la possibilité de proposer au canton, d'y mettre une ligne blanche car cette route est très utilisée par les transports publics ou scolaires et en cas de brouillard, cette ligne blanche serait utile.

Concernant la lumière dans les vestiaires de la salle polyvalente qui reste allumée pendant la semaine, il propose de mettre un éclairage qui s'éteint après un délai programmé (interrupteur temporisé).

M. le Syndic de répondre que la route de Chavannes est trop étroite pour mettre une ligne blanche. D'ailleurs, il explique que la Municipalité a réagi envers le canton concernant les bordures de route (banquettes) qui sont dangereuses.

Concernant la lumière de la salle polyvalente, une discussion vient d'avoir lieu, à ce sujet, avec M. Patrick Esseiva afin de trouver une solution à ce problème.

Mme Mélanie Tabanyi Perrottet prend la parole également concernant la route de Chavannes et explique que cette route est très fréquentée par les enfants, les voitures roulent encore plus vite depuis qu'elle a été rénovée et pense qu'il serait judicieux de mettre un panneau de signalisation par rapport à l'école, afin de faire ralentir les voitures.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal prend cette remarque en compte et informe que la Municipalité a suggéré au canton de faire un passage pour les piétons en face de chez M. Antoine Chappuis. Ce qu'il faut savoir lors de la pose d'un passage piétons, il est obligatoire d'avoir un îlot de réception, qui amènera à des discussions avec les propriétaires des terrains.

Il pense que la priorité de droite fait déjà ralentir les voitures.

M. Stéphane Rochat prend la parole et informe qu'en France, la ligne blanche est remplacée par des repères blancs au milieu de la route.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h35.

Le Président

La Secrétaire